



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
المجلس الوطني لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme



Foreign &
Commonwealth
Office

Atelier de formation

Le mandat et le fonctionnement du Mécanisme national de prévention de la torture au Maroc au profit des cadres de la DGAPR

Lundi 19 décembre– Jeudi 22 décembre, 2016

Institut national de formation aux droits de l'Homme, Rabat – Maroc

Programme

Lundi 19 décembre 2016

- 09h00 – 9h15 | Ouverture
[M. Mohammed Essabbar \(Secrétaire général du CNDH\)](#)
- Session I | Les obligations internationales du Maroc relatives à la torture
- 09h15 – 12h00 | Le droit international relatif à l'interdiction de la torture
Instruments, nature des obligations, objectifs, définitions, et pratiques.
[M. Nadir Moumni \(CNDH\)](#)
- 12h00 – 14h00 | Déjeuner.
- 14h00 – 17h00 | La prévention de la torture sous la CAT
Les dispositions clés de la CAT, Les mécanismes de prévention prévus par la convention et la pratique du Comité contre la torture (CAT) en la matière.
[Mme Saadia Belmir \(CAT\)](#)

Mardi 20 décembre 2016

- Session II | Les MNP sous l'OPCAT et le rôle du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT):
- 09h00 – 10h00 | Introduction à l'OPCAT
Le cadre général de l'OPCAT (le SPT et les MNP) et la relation triangulaire entre le MNP, le SPT et l'Etat (vidéo introductive)
[A Déterminer](#)
- 10h00 – 12h00 | Le cadre juridique de l'OPCAT et les obligations de l'Etat
La désignation, le mandat, et le fonctionnement d'un MNP sous l'OPCAT (les dispositions clés, les exigences structurelles, les exigences formelles, et les exigences de performance requises du MNP sous l'OPCAT).
[M. Hamid Benhaddou \(CNDH\)](#)
- 12h00 – 14h00 | Déjeuner.
- 14h00 – 15h30 | Le modèle de MNP vers lequel s'oriente le Maroc
Le contexte et le fonctionnement d'un MNP marocain (cadre juridique national, mandat, prérogatives, la formation continue et les mécanismes de rapports et de suivi).
[M. Nadir Moumni \(CNDH\)](#)
- 15h30 – 17h00 | Le MNP en pratique: les règles de Mandela sur le traitement des détenus
Les normes de référence sur les questions de détention pour l'administration pénitentiaire et le MNP. La base de données de l'APT liant les différents aspects de détention aux norms et standards pertinents.
[M. Abdelhak Eddouk \(CNDH\)](#)

Mercredi 21 décembre 2016

Session III | La pratique de la prévention de la torture sous l'OPCAT:

09h00 – 10h30 | L'approche préventive et la coopération avec l'administration pénitentiaire

Identification des risques et les causes profondes; la différence entre les mandats préventif et réactif; la coopération (avant, durant et après les visites) ; exercice pratique.

[M. Abdel Wahab Hani \(APT\)](#)

10h30 – 12h00 | Les visites préventives et les relations entre MNP et autorités

Le déroulement d'une visite préventive en prison (nature inopinée et non restrictive des visites; étendue de l'accès au locaux, documents et personnes pertinents); les droits et responsabilités respectifs du MNP et de l'administration pénitentiaire; exercice pratique.

[M. Abdel Wahab Hani \(APT\)](#)

12h00 – 14h00 | Déjeuner.

14h00 – 15h00 | Les visites préventive et les relations entre MNP et autorités (suite)

15h00 – 17h00 | Suivi stratégique des visites et dialogue constructif

L'entretien avec la direction de la prison (jeu de rôle); suivi stratégique des visites (rapport et recommandations, dialogue constructif, et changement).

[M. Abdel Wahab Hani \(APT\)](#)

Jeudi 22 décembre 2016

Session IV | Introduction au Protocole d'Istanbul : manuel pour l'enquête efficace sur la torture

09h00 – 11h00 | Les normes générales décrites par le Protocole d'Istanbul pour la documentation et l'enquête sur les cas de torture et de violation des droits humains.

[Prof. Hicham Benyaich \(médecin chef de l'Institut médico-légal du CHU Ibn Rochd à Casablanca\)](#)

Session V | L'interaction avec le SPT sous l'OPCAT.

11h00 – 12h00 | Le Sous-comité de prévention de la torture

Mandat, objectifs et procédures des visites, mécanismes de rapport et de suivi, publication de recommandations, coopération avec les centres de détention et leMNP)

[M. Abdallah Ounnir \(SPT\)](#)

12h00 – 14h00 | Déjeuner.

14h00 – 17h00 | Initiation aux procédures de suivi et de rapport sous l'OPCAT

familiarisation des bénéficiaires avec les responsabilités des centres de détention en matière de suivi et de rapport, vis-à-vis du MNP et des Comités internationaux de suivi

[M. Abdallah Ounnir \(SPT\)](#)

17h00 Clôture

[M. Driss El Yazami \(Président du CNDH\)](#)